



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	41 966.91 €
Dépenses de fonctionnement	- 28 851.56 €
Résultats de l'année 2025	13 115.35 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie (eau et électricité), aux contrats de maintenance et prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, à la taxe foncière payée par la commune, au remplacement d'un extincteur aux espaces de Saquary, la pose d'un différentiel au local infirmier, le diagnostic de la cave/bar à vin, des plantations pour la guinguette (avec la location du matériel), les peintures du local assurance et du salon de coiffure avec le changement d'un volet pour ce dernier et la remise en état du coffret électrique de la guinguette ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 15 818.86 €. L'exécution de ce chapitre est en adéquation avec la somme budgétisée.

- **2) Les charges de gestion courantes chapitre 65) :** Il s'agit :

- Des arrondis de TVA calculés après les déclarations trimestrielles effectuées en 2025, soit 0.23 €
- De l'admission en non-valeur des loyers et de la TEOM impayés de la boulangerie pour un montant de 8 075.03 € HT.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 2 082.77 €. Elles étaient de 2 137.61 € en 2024. Sont également enregistrés dans ce chapitre, les commissions de non-utilisation et intérêts (863.67 €) générés par la ligne de trésorerie.

- **5) Les dotations aux provisions (chapitre 68)**

Aucune dotation aux provisions faite cette année du fait de l'admission en non-valeur des impayés de la boulangerie.

- **6) Opérations d'ordre (chapitre 042)** : Il s'agit de l'amortissement des immobilisations.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	17 539.88 €	15 818.86 €	- 1721.02 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	8 075.26 €	+ 8075.26 €
66	Charges financières	2 137.61 €	2 946.44 €	- + 808.83€
042	Amortissements	2 011.00 €	2 011.00 €	0.00 €
Total des dépenses		21 779.84 €	28 851.56 €	+ 7 163.07 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine : Les dotations et participations de l'Etat, les revenus des immeubles communaux, le produit de l'occupation du domaine public par la guinguette, les TEOM et les amortissements de subventions

1) Autres prestations de service (chapitre 70) : Il s'agit de :

- L'hébergement du concentrateur gaz qui se situe aux Espaces Saquary. Le montant est de 60.31 €. Il était de 59.49 € en 2024.
- La part fixe de l'occupation du domaine public de la guinguette du Peyrat : 7 000.00 €

2) Les dotations et participations de l'Etat (chapitre 74)

Il s'agit de l'attribution du fonds de péréquation de la taxe professionnelle qui s'élève à 4 465.00 € contre 7 028.00 € en 2024.

3) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 20 974.17 € (montant supérieur à celui de 2024 qui s'élevait à 19 743.74 €, du fait des loyers supplémentaires perçus pour le cabinet d'assurance et la cave/bar à vin).

Sont inclus dans ce chapitre également :

- Les taxes des ordures ménagères répercutées sur les locataires soit 285.00 €.
- La participation à la consommation EDF de la guinguette et eau : 2 907.35 €

4) Opérations d'ordre (chapitre 042)

Il s'agit des amortissements de subventions octroyées sur des biens faisant l'objet également d'amortissement.

6) Reprise de provisions (chapitre 78)

Il s'agit de la reprise des provisions faites pour le montant des impayés arrêtés lors du redressement judiciaire de la boulangerie soit 5 088.08 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
70	Autres prestations de service	59.49 €	7 060.31 €	+ 7000.82 €
74	Fonds de péréquation de la TP	7 028.00 €	4 465.00 €	- 2 563.00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 952.70 €	23 566.52 €	- 8 386.18 €
78	Reprise de provisions	0.00 €	5 088.08 €	+ 5 088.08 €
042	Amortissements de subventions	1 787.00 €	1 787.00 €	=
Total des recettes		40 827.19 €	41 966.91 €	+ 1 139.72 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	70 466.69 €
Dépenses d'investissement	- 123 646.61 €
Résultats de l'année 2025	- 53 179.92 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette est de 11 374.18 € en 2025 contre 11 025.06 € en 2024. Il s'agit des emprunts du salon de coiffure et des travaux du Tiers lieu.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 78 708.44 €.

- **2) Travaux (chapitre 21)**

Les principaux investissements réalisés en 2025 pour un montant de 110 485.43 € HT sont les suivants :

- La terrasse de la cave/bar à vin
- Les travaux d'accessibilité du cabinet d'assurance et de la cave bar à vin ainsi que le cheminement piétonnier
- Les menuiseries et pompes à chaleur pour le cabinet d'assurance et la cave/bar à vin

- **3) opération d'ordre (chapitre 040)**

Il s'agit des amortissements des subventions obtenues pour les immobilisations faisant également l'objet d'amortissement.

Les recettes d'investissement :

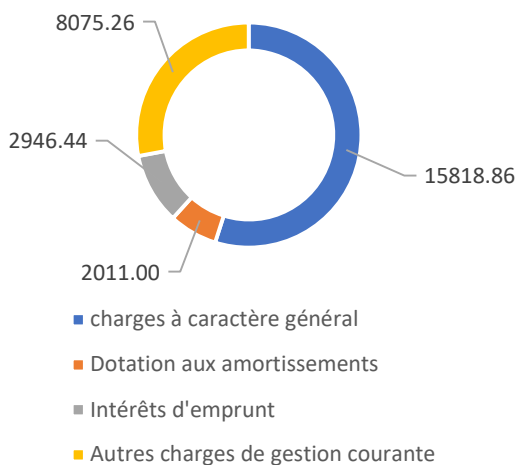
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 70 466.69 €. Elles comprennent :

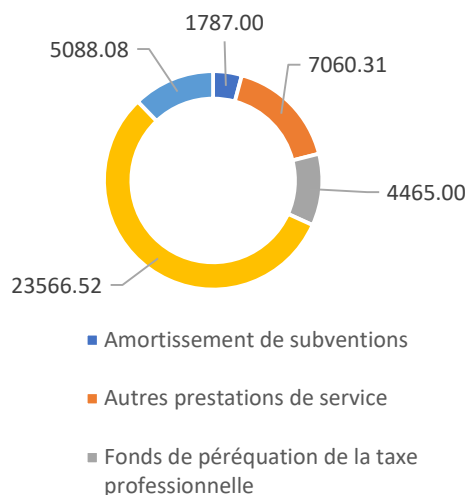
- **Les recettes réelles :**

- Il s'agit de la subvention d'investissement reçue de l'Etat au titre de la DETR pour 6 506.62 € (chapitre 13) qui concerne la rénovation d'un local communal (cave/bar à vin)
- Un emprunt d'un montant de 35 000 € concernant les travaux de rénovation de ce dernier.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant 2 011.00 €
- **Le besoin de financement** pour un montant de 26 949.07

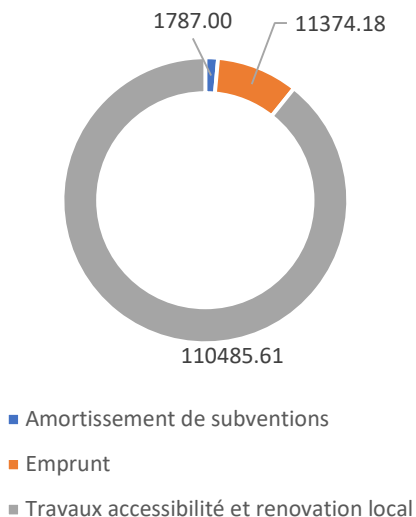
dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



dépenses d'investissement



recettes d'investissement

